



*Présidence luxembourgeoise
du Conseil de l'Union européenne*

Représentation Permanente du Luxembourg
auprès de l'OSCE

PC.DEL/657/05

23 June 2005

Wallnerstrasse 2/1/2

Tél. : +43-1-478 21 68

Fax : +43-1-478 26 43

E-mail : vienne.osce@mae.etat.lu

FRENCH only

**560e Conseil Permanent
23 juin 2005**

**DÉCLARATION DE L'UNION EUROPÉENNE EN REPONSE AUX TROIS REPRÉSENTANTS
PERSONNELS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE POUR LA LUTTE GLOBALE DE L'OSCE
CONTRE LA DISCRIMINATION ET POUR LA PROMOTION DE LA TOLERANCE**

L'Union européenne salue la venue au Conseil permanent, pour la première fois depuis leur nomination au mois de décembre 2004, des trois Représentants personnels du Président en exercice pour la lutte globale de l'OSCE contre la discrimination et pour la promotion de la tolérance. Nous tenons à remercier Mme Anastasia Crickley, M. Gert Weisskirchen et M. l'Ambassadeur Ömur Orhun pour leurs rapports respectifs qui nous ont permis d'avoir un aperçu de leurs nombreuses activités pour lutter contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et toutes les autres formes d'intolérance et de discrimination.

La « Conférence de l'OSCE sur la lutte contre l'antisémitisme et les autres formes d'intolérance », qui s'est tenue à Cordoue au début du mois de juin, nous a rappelé que toutes les formes de racisme et d'intolérance doivent être combattues avec une égale détermination, mais que le succès de ce combat exige une prise en compte des particularités historiques et culturelles des diverses formes sous lesquelles sévit ce fléau de nos sociétés.

Notre débat à Cordoue nous a également rappelé la nécessité prioritaire d'agir sur le plan national et de mettre en œuvre les décisions adoptées suite aux deux conférences et à la réunion qui ont eu lieu en 2004. Ces décisions prévoient en effet une série de mesures à prendre par les Etats participants pour lutter efficacement contre toutes les manifestations d'intolérance dans la région de l'OSCE.

C'est dans ce contexte que l'Union européenne souhaite souligner le rôle des trois Représentants personnels dans la promotion des efforts des Etats participants visant à mettre en œuvre des décisions pertinentes et qu'elle entend continuer à collaborer activement avec eux.

La mise en œuvre effective de tous les engagements dans le domaine de la tolérance et de la non-discrimination requiert également, sous l'égide de la Présidence en exercice, une coordination optimale des efforts dans les différentes activités de l'OSCE. Elle nécessite une approche concertée et intégrée de l'action des trois Représentants personnels ainsi que leur coopération étroite avec les Institutions de l'OSCE, en particulier avec le BIDDH qui a un rôle

central à jouer. En effet, les efforts à long terme du BIDDH en matière de lutte contre l'intolérance se verront encore renforcés par les initiatives actuelles de sensibilisation et de coordination des trois Représentants personnels.

Cette coopération doit également s'étendre aux Organisations Internationales et aux ONG actives dans ce domaine afin d'éviter les double emplois et d'assurer des synergies renforcées.

Monsieur le Président,

Les trois dernières années ont marqué une étape importante dans l'action globale entreprise par l'OSCE contre toutes les formes d'intolérance. L'action des trois Représentants personnels doit permettre à cette Organisation de gagner davantage de visibilité et d'efficacité dans notre lutte commune contre le danger que représentent l'intolérance et la discrimination pour notre sécurité.

En conclusion, Monsieur le Président, l'Union européenne souhaite aux trois Représentants personnels du Président en exercice un plein succès dans la poursuite de leur mission. Nous attendons avec intérêt leur rapport d'évaluation commun et leurs conclusions qui seront présentés au prochain Conseil ministériel de Ljubljana.

La Bulgarie et la Roumanie, pays adhérents, la Turquie et la Croatie¹, pays candidats, ainsi que l'Ukraine se rallient à cette déclaration.

¹La Croatie continue à participer au processus de stabilisation et d'association